

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 10/12/2024**Nombre de membres**
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 26/11/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Géraldine ROCHETTE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Thierry ARENDS, Rémy BARRY

Procuration(s) :

Absent(s) non excusés/non représentés :

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet	DETR 2025-rénovation de la couverture du centre technique/installation d'une station photovoltaïque
-------	--

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Rapporteur : Christophe PAL

La Commune du Monteil souhaite optimiser son bâti pour le préserver, en optimiser également les dépenses énergétiques et le dépolluer chaque fois que des travaux sont envisagés. Pour cela, la Commune étudie depuis plusieurs années les différents scénarios possibles et intéressants à mettre en place pour engager une politique de décarbonation (les bâtiments communaux étant actuellement chauffés au gaz ou fioul), réduire les dépenses grandissantes d'énergie qui pèsent de plus en plus lourd sur son budget de fonctionnement, dépolluer son parc immobilier. Fort de cette analyse, le Conseil Municipal constate que le centre technique, bâtiment construit dans les années 70, dont la toiture de 630 m² est couverte de plaques fibro amiantées, situé plein sud, n'a subi aucune réfection depuis son acquisition.

Il est donc envisagé une réfection totale de sa toiture en remplaçant les plaques fibro amiantées par des plaques en bac acier isolé, de renforcer cette toiture pour lui permettre de supporter une station photovoltaïque de 60 kg environ, et ainsi de pouvoir opter pour une mode de production en autoconsommation collective, compte tenu que ce bâtiment présente les meilleures dispositions pour ce type d'installation (surface/exposition). L'énergie ainsi produite serait répartie sur les autres bâtiments communaux situés dans un périmètre défini (2 km), à savoir : la Mairie, la salle communale, l'école, l'église, l'ancien presbytère et tous points lumineux dès l'instant où la consommation est simultanée à la production. Pour accompagner la Commune dans ces travaux, les élus ont retenu AVP Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre, compte tenu de la technicité de ce type de travaux.

DEPENSES estimées		RECETTES estimées	
TRAVAUX HT	194564.97	Subvention DETR 2025	128337.26
HONORAIRES MOE	24750.00	Fonds LEADER	48634.72
ETUDES, CONTRÔLE	1900.00	Fonds propres de la Commune	44242.99
Dépenses subventionnables	221214.97	Financements prévisionnels	221214.97

Considérant qu'au travers de la DETR 2025 initiée par l'Etat, ce dernier peut être sollicité pour une aide à la rénovation d'un bâtiment communal, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Sollicite l'aide financière de l'ETAT au titre de la DETR 2025**
- **Valide le plan de financement joint en annexe**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2025**
- **Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.**

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		02
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Paul PAGES

Le Maire

Christophe PAL

